



*Ministère de l'Économie et des Finances
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12*

*A l'attention de Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'économie et des finances
Et
Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des
Finances*

Montreuil, le 24 avril 2020.

Objet : Crise du coronavirus et paiement des loyers.

Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire d'état,

La crise sanitaire du coronavirus plonge notre pays dans une crise économique jamais connue à ce jour.

Le gouvernement communique sur les plans d'aide aux entreprises. Nous demandons que des mesures d'aide soient aussi définies en faveur des familles pour les dépenses liées au logement. C'est le poste le plus important pour les ménages, à défaut d'aides nous nous orienterions vers une crise sociale majeure.

En effet, le chômage partiel, la fin des missions d'intérim, génèrent une baisse du pouvoir d'achat, particulièrement sensible pour les locataires des logements sociaux.

Il est indispensable de prendre aussi en compte la situation des étudiants qui durant cette période ont été privés de ressources car sans emploi pendant 2 mois.

- Dans certains départements, des bailleurs sociaux ont annoncé des mesures, essentiellement de suspension des loyers d'avril, ou encore, s'appuyant sur le report de la date de fin de trêve hivernale, annoncé leur décision de ne pas envoyer les lettres de relance pour retard de paiement, reculant ainsi les engagements de poursuites.

INDECOSA-CGT interpelle l'État sur ses responsabilités dans la mise en place de mesures d'exception à la hauteur des enjeux ;

Nous demandons pour les personnes en difficultés la prise en charge par l'état du montant du loyer d'avril de tout le secteur social.

Sans véritable prise en charge de l'Etat, nous pourrions voir la situation des locataires souvent en situation précaire s'aggraver davantage et les pousser à faire la grève des loyers comme c'est le cas en Espagne.

La relance de notre pays passera par une véritable aide à la consommation des ménages les plus démunis : à la crise sanitaire ne doit pas s'ajouter une crise sociale.

Depuis des années, l'état ponctionne l'argent du « 1% logement », ce gouvernement a ponctionné les ménages sur les montants des APL et aides similaires.

Il est temps aujourd'hui que l'état s'engage réellement aux côtés du logement social.

Dans ce contexte, INDECOSA-CGT interpelle aussi les bailleurs, en attente de décisions de l'Etat, pour que des mesures transitoires de rééchelonnement des loyers soient adoptées pendant la crise sanitaire permettent à chaque locataire de vivre dignement.

Monsieur le ministre, Madame la secrétaire d'état, dans l'attente de vos décisions, recevez nos salutations distinguées

Martine SELLIER
Présidente INDECOSA-CGT



INDECOSA-CGT -

ASSOCIATION POUR L'**IN**FORMATION ET LA **DE**FENSE DES **CO**NSOMMATEURS
SALARIES

263, rue de Paris Case 1-1 - 93516 MONTREUIL CEDEX
Tél 01.55.82.84.05

www.indecosa.cgt.fr
indecosa@cgt.fr